

## INSÉRER ET SCULPTER DES MATÉRIAUX OBTURATEURS, SELON UNE ORDONNANCE

**Version publiée le 11 avril 2023.**

Les matériaux obturateurs sont placés et formés directement sur la dent à la suite de la préparation de celle-ci par un dentiste.

Selon l'ordonnance du dentiste, l'hygiéniste dentaire peut effectuer les tâches suivantes dans le cadre de l'exercice de cette activité réservée :

- Mise en place et retrait du matériel d'isolement des dents à restaurer
- Mise en place et retrait des matrices et des coins interdentaires
- Mise en place et retrait des fils de rétraction\*
- Application et retrait de l'acide de mordantage
- Insertion de fonds et de bases, tels que les apprêts et les adhésifs
- Insertion et sculpture des matériaux obturateurs, tels que le composite, l'amalgame ou les verres ionomères
- Vérification de l'occlusion et, au besoin, ajustement de l'obturation\*\*
- Finition et polissage du matériau obturateur

\* L'hygiéniste dentaire ne peut pas insérer de fil de rétraction imprégné d'un vasoconstricteur ou d'un astringent.

\*\* Limite de l'intervention : l'hygiéniste dentaire peut vérifier l'occlusion et poursuivre la sculpture du matériel obturateur jusqu'à l'atteinte du niveau de confort du client. Si le problème persiste et que le matériel obturateur ne peut plus être modifié, le dentiste devra faire une évaluation de l'occlusion du client et procéder à un ajustement, le cas échéant.